PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

Heure	: 18h30
Séance	: Ordinaire
Date de convocation	: 24/09/2026
Date d'approbation	: 06/11/2026
Date d'affichage	: 09/11/2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt neuf septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN, Maire.

Présents : M. SPAHN Thierry ; Mme DELALLEAU Jocelyne ; M. BERTIN Jean ; Mme HUMBLOT Anne ; M. de FONTENILLES Jean-Baptiste ;
M. LE CAM Jean-Michel ; Mme JORDAT Françoise ; M. DI MARTINO Jean-Marie ;
M. PECQUENARD Patrick ; Mme SEDILLERE Nadia ; M. LARUADE Patrick ; Mme STREIFF Chantal ;
M. VIROT Philippe ; Mme DONDAINE Katy ; Mme JUDOR Chrystèle ; M. REVY Nicolas ;
M. KROURI Malik
Absents excusés : Mme TAUPIN Christine ; Mme DE PANDIS Nathalie ;
Secrétaire de séance : M. Di Martino

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès verbal du conseil municipal du 30 juillet 2026
2) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la nouvelle association « Si on chantait »
3) Division des terrains rue des salles (C2396-C2394-C2392)
4) Vente de lots issus de la division des terrains rue de salles
5) Autorisation pour la réalisation de travaux sur l'ensemble immobilier 60 rue des salles
6) Vente de la parcelle V1009 rue du port
7) Informations diverses : travaux en cours

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

•04.2026 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue des Genestrats– SAS C3i

•05.2026 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour aménagements de sécurité en agglomération – ATD89

1 – Approbation du procès verbal du conseil du municipal du 30 juillet 2026

Le procès verbal du 30 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité

2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la nouvelle association « Si on chantait »

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de subvention d'une association nouvellement créée sur la commune, dénommée « Si on chantait » déclarée à la sous préfecture de Sens préfecture le 20/07/2026, qui a pour objet de promouvoir et d'organiser des activités de loisirs et d'animations, notamment la pratique du Karaoké et du chant amateur et souhaite ainsi créer un lien social intergénérationnel sur la commune.

Mise en ligne le : 09/11/2026 12:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Villeblevin
https://www.villeblevin.fr/documents_administratifs/86564

Cette activité sera proposée tous les mercredis soirs (hors vacances scolaires), et des manifestations ponctuelles viendront s'y ajouter. A ce titre, Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle à cette association à hauteur de 1000 € pour démarrer ses activités, nécessitant l'achat de matériels de sonorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000 euros.

3 – Division des terrains rue des salles

Monsieur le Maire expose le projet de division d'une unité foncière de 4 247 m² située rue des Salles, constituée des parcelles cadastrées en section C n°2396, 2394 et 2392, en vue d'en vendre une partie. Elle serait ainsi divisée 4 lots :

- lot 1 de 1278m2 (jardin)
- lot 2 de 1000m2 (terrain à bâtir avec garage)
- lot 3 de 863 m2 (maison d'habitation et jardin)
- lot 4 de 1106m2 (jardin)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser ce projet de division, le prix de vente des lots sera défini dans une délibération distincte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la division des terrains situés rue des salles comme présentée ci-dessus et charge le Maire de faire procéder au détachement des quatre lots par une société de géomètres, les frais de bornage étant à la charge de la commune.

4– Vente de lots issus de la division des terrains rue de salles

Il est demandé au Conseil de bien vouloir, autoriser la vente des lots 2 et 4 précédemment détachés et d'en déterminer le prix.

Madame Delalleau se déporte des débats et de la décision au motif d'un lien familial avec l'acheteur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise la vente du lot 2 (terrain à bâtir de 1 000 m²) et du lot 4 (1 106 m² à usage de jardin) à M. David DELALLEAU

- FIXE le prix pour le lot 2 à 45 000€ (quarante cinq mille euros)
- FIXE le prix pour le lot 4 à 5 000€ (cinq mille euros)
- DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur

5– Autorisation pour la réalisation de travaux sur l'ensemble immobilier 60 rue des salles

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier à Villeblevin, situé 60 rue des salles, mis en location depuis le 15 juillet 2022 et dont la division a été actée par délibération n° 41/2026, créant 4 lots.

Le lot 3 d'une contenance de 863 m² après division, accueille une maison d'habitation qui a fait l'objet, il y a quelques années, d'un legs à la commune de la part de MM. Mariage & Milhem. Or, des travaux apparaissent nécessaires pour continuer à louer ce bien à l'échéance du bail en 2028 : réfection d'une partie de la toiture ; remplacement du système de chauffage au fuel par une pompe à chaleur ; terrassement extérieur pour la création d'un emplacement de stationnement.

Sans la réalisation de ces travaux, notamment la rénovation énergétique, nous ne serions pas en mesure de louer à nouveau au terme du bail et il faudrait en envisager la vente. M. le Maire rappelle que MM. Mariage & Milhem avaient souhaité que la commune conserve cette maison et que, même si n'avons pas été témoin direct de cette demande, nous ne pouvons moralement l'ignorer.

Mise en ligne le : 09/11/2026 12:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Villeblevin
https://www.villeblevin.fr/documents_administratifs/86564

Il est donc demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se positionner sur cette question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de conserver le bien situé 60 rue des salles à Villeblevin (lot 3 issu de la division) et d'en poursuivre la location par renouvellement du bail au terme de celui-ci et, à ce titre, autorise la réalisation des travaux nécessaires sur cet ensemble immobilier ;

6– Vente de la parcelle V1009 rue du port

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'acquéreurs intéressés par la parcelle rue du port cadastrée V 1009 d'une contenance de 1 140 m².

Il convient, dès lors, d'en déterminer le prix de vente au vu de sa situation. Notamment il convient de tenir compte du fait qu'il s'agit d'un lot arrière dont la distance à la voie publique occasionne un surcoût pour l'adduction des réseaux. Il rappelle que le terrain adjacent (lot arrière également) a été vendu il y a quelques mois 31 700 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la vente de la parcelle située rue du port à Villeblevin de 1 140 m2 cadastrée V 1009 au prix de trente deux mille euros (32 000€).

7– Informations diverses

M. le Maire fait un point sur les travaux et études engagés sur ce début de mandat.

VOIRIE - Les travaux de la rue du Gay Paquet

Les travaux de réaménagement de la rue du Gay Paquet sont terminés. Ce chantier s'inscrivait dans le cadre du programme de rénovation et de sécurisation de la voirie communale. Ce programme ne peut se faire que par petits investissements annuels tant les travaux de voirie sont onéreux, et dont les coûts ne sont abondés par aucune subvention.

BÂTIMENTS - La nouvelle bibliothèque

C'est avec un immense plaisir que nous vous annonçons l'avancement des travaux de notre toute nouvelle bibliothèque. Après plusieurs mois de chantier, ce projet tant attendu est désormais une réalité et s'apprête à devenir le nouveau cœur culturel de notre commune. Il reste à aménager les accès, notamment PMR et à faire un petit ravalement de façade Conçu pour être un véritable lieu de vie, de rencontre et d'échange, ce nouvel équipement rompt avec l'image traditionnelle. Dès l'entrée, vous découvrirez des espaces repensés pour le confort de tous les usagers :

> **Des pôles dédiés** : Un espace jeunesse pour les plus petits et des espaces de lecture confortables pour se détendre.
>
> **Une accessibilité totale** : Le bâtiment a été pensé pour garantir une circulation fluide à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

BÂTIMENTS - L'école primaire

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos infrastructures, nous vous informons que des travaux de réaménagement ont été réalisés dans trois salles situées au rez-de-chaussée. Les points clés de l'intervention :

Rénovation des espaces : Les trois salles font l'objet d'un rafraîchissement global afin d'offrir un environnement plus fonctionnel, confortable et adapté aux besoins actuels.

Déploiement d'un réseau Ethernet : Afin de garantir une connexion internet plus rapide, plus stable et hautement sécurisée, un câblage informatique complet (réseau filaire) a été installé. Chaque poste ou espace de travail pourra ainsi être raccordé directement.

Mise en ligne le : 09/11/2026 12:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Villeblevin
https://www.villeblevin.fr/documents_administratifs/86564

Suppression du réseau Wi-Fi : En cohérence avec ce nouveau dispositif filaire, et dans une démarche visant à réduire l'exposition aux ondes électromagnétiques, le Wi-Fi a définitivement été désactivé

BÂTIMENTS - Transformation du garage de la poste

A l'issue des travaux de réhabilitation du centre village, la municipalité a souhaité mettre en œuvre une politique de redynamisation de la vie locale en proposant des locaux à d'éventuels commerces. Nous devions être proactif et pouvoir proposer un local utilisable rapidement. Notre choix s'est porté sur le local dit "garage de la poste" qui va bientôt faire peau neuve pour accueillir une activité dans environ 50 m².

Cadre de vie - Le parc familial

Afin de continuer à vous offrir des espaces de détente conviviaux et adaptés à tous, la municipalité est heureuse de vous annoncer l'installation de nouveaux équipements ludiques, accompagnée d'une évolution des conditions d'accès à notre site.

Les nouveautés de votre espace famille :

Des jeux pour toutes les générations : L'aire de loisirs a fait peau neuve. De nouvelles structures ont été installées pour répondre aux attentes de chacun. Vous y trouverez des jeux sécurisés pour les tout-petits, ainsi que des installations plus dynamiques (parcours, structures à grimper, ou équipements sportifs) spécialement pensées pour divertir les plus grands et les adultes. Il y en a désormais pour tous les âges !

Mise en place d'un contrôle d'accès : Afin de garantir la sécurité de prévenir les dégradations et d'assurer la tranquillité de tous les usagers, un dispositif de contrôle va être déployé aux entrées. Ce nouveau filtrage permettra de veiller au bon respect du règlement du site et de maintenir un environnement serein et familial.

Les études en cours

De nombreuses études sont en cours en ce début de mandat. Elle donneront lieu à des travaux qui seront phasés sur la durée du mandat, voire au delà pour les travaux les plus onéreux. En voici la teneur :

VOIRIE - Étude de stationnement et de sécurisation des entrées de village

Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers, d'apaiser la circulation et de faciliter le quotidien des riverains, la municipalité lance une étude portant sur l'aménagement de notre espace public. Cette réflexion s'articule autour de deux axes majeurs :

La lutte contre les stationnements gênants : Une analyse approfondie est menée afin de repenser l'organisation du stationnement, avec pour objectif prioritaire d'empêcher les véhicules mal garés qui entravent la circulation, bloquent les trottoirs ou réduisent la visibilité. Les secteurs concernés par cette étude sont les rues de Flagy, de Gerjus, Berthelot, d'Ozée, la partie haute de la rue du Port, ainsi que la Grande Rue.

La sécurisation des entrées de commune : Afin d'inciter au ralentissement et de sécuriser l'accès à notre village, des aménagements spécifiques seront étudiés sur deux entrées principales : La Grande Rue, du côté de la route départementale D 606 et la rue Régnier, en direction de Saint-Agnan.

Étude de désimperméabilisation de la place de la mairie

Une étude de désimperméabilisation est en cours. Elle consiste à végétaliser la Place de la mairie permettant ainsi de mieux infiltrer les eaux de pluie, notamment lors d'épisodes orageux majeurs. L'infiltration permettra également de décharger le réseau pluvial de la Grande rue, qui ne suffit plus à absorber les orages de plus en plus fréquents et impactants.

Mise en ligne le : 09/11/2026 12:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Villeblevin
https://www.villeblevin.fr/documents_administratifs/86564

Étude de requalification de la rue des Génestrats

La rue des Génestrats donne accès au parc familial et, à ce titre, est très fréquentée par les familles. La sécurité sera renforcée par une requalification routière plaçant cette route en sens unique, avec des ralentisseurs voire un passage en zone partagée. Un espace de stationnement sera créé aux abords du parc.

Étude de ruissellement sur la rue de Champfleury

La rue de Champfleury a fait l'objet d'une pré étude avec sondage de sol afin de réduire les flaques d'eau qui se forment durant les orages. L'étude doit être complétée par un projet d'aménagement. Il est en cours.

Études sur l'église et la chapelle

Notre église va faire l'objet d'une étude qui mettra en exergue les travaux à réaliser dans la décennie à venir. Une seconde étude, menée parallèlement, analysera les décors intérieurs qui se dégradent avec le temps.

La chapelle de l'espace Mariage/Milhem fera également l'objet de toutes les attentions, tant son état demande de soins.

Dossiers en cours

Le devenir de l'EHPAD de Villeblevin

En début d'année, la commune s'est portée acquéreur de ce bâtiment avec à la clé plusieurs projets d'éventuels repreneurs. Le dossier est sur la table et nous devons rencontrer encore deux porteurs de projet.

Défense incendie - Installation de réserves d'eau

Soucieux de la défense incendie sur le territoire, le Conseil a donné son accord pour la pose de réserves d'incendie dans le quartier de la rue de Flagy. Les travaux doivent débuter avant la fin de l'année.

Un petit coup de neuf au Foyer communal !

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, la commune renouvelle les tables et les chaises du Foyer communal.

Ce nouveau mobilier rendra vos réunions, vos fêtes et vos moments de rencontre encore plus agréables. Il comprendra deux chariots de 15 tables ainsi que trois chariots de 64 chaises. Il sera à la disposition de tous lors des manifestations organisées par la commune, mais aussi à l'occasion des locations du Foyer par les associations et les habitants.

Ce mobilier sera stocké directement dans la salle sur des chariots afin d'éviter les fastidieuses opérations de sortie/rangement du matériel actuel rangé au sous-sol.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Un nouveau garage a ouvert ses portes à Villeblevin. LMN AUTOS vous accueille au 162 rue de Flagy. Nous lui souhaitons la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Secrétaire de séance,
M. Di MARTINO Giovanni

Le Maire,
Thierry SPAHN

MAIRIE DE VILLEBLEVIN (Yonne)

Mise en ligne le : 09/11/2026 12:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Villeblevin
https://www.villeblevin.fr/documents_administratifs/86564

Mise en ligne le : 09/11/2026 12:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Villeblevin
https://www.villeblevin.fr/documents_administratifs/86564